

Visa accordé par  
le Préfeture le  
14 Janvier, à  
titre exceptionnel



Monsieur le Préfet du Cantal

Monsieur le Préfet



Je soussigné Lapeyre Gaston propriétaire  
à Gardia (Espagne) sollicite de votre amabilité  
le visa de mon passeport pour me rendre à  
mon domicile fixé à Gardia province de  
Valence Espagne à seule fin de finir de liquider  
mon commerce de marchand de chevaux et faire  
travailler mes propriétés. Dans l'espoir que  
votre bienveillance voudra bien m'accorder ce  
que je lui demande.

Veuillez Monsieur le  ~~Sous~~ Préfet agréer mes  
salutations les plus pressées

Gaston Lapeyre

Leau 13 Janvier 1918.

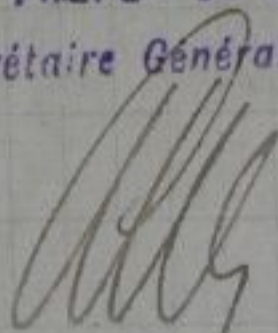
Communiqué à

Cette demande  
aurait dû être  
déposée à la Sous-  
Préfecture de Mauriac  
et revêtue de  
l'avis du Maire de  
de Bleaux

Monsieur le Sous-Préfet de Mauriac, avec prière  
de retour, et en lui faisant connaître que le visa  
du Consul étranger est indépendant de celui que les  
Français doivent demander à la Sous-Préfecture de  
l'arrondissement où ils résident.

Aurillac, le 14 Janvier 1918.

le PRÉFET du CANTAL  
Le Secrétaire Général délégué.



Vu et fait retour à Monsieur le Préfet  
du Cantal après en avoir pris connaissance,  
Mauriac, le 16 Janvier 1918,  
le Sous-Préfet.

